

ASSEMBLEE GENERALE
ELECTIVE
Samedi 23 octobre 2004 - au POIRE SUR VIE

Le District de Vendée de Football a tenu son Assemblée Générale
le Samedi 23 octobre 2004 à 9 heures, salle de la Martelle au POIRE SUR VIE.

Ouvrant la séance, M. Gilles TEXIER, Président du District de Vendée, assisté de :

- MM. Yvon ALLO, Claude BARRETEAU, Jean-Claude BLE, Hubert BOURASSEAU, Lionel BURGAUD, Joël CHATAIGNE, Michel COIRIER, Michel DAVID, Michel DELAVERGNE, Alain DURAND, Gérard GADE, Jean-Jacques GAZEAU, Wladislas GUTOWSKI, Joël POIRAUD, Jean-Noël SOULARD.
- MM. André JUTARD, vice-président honoraire.
- M. Patrice GERNEZ, ESD
- Mme Lydie SOULARD, secrétaire administrative.

Souhaite la bienvenue aux représentants des clubs et aux personnalités invitées :

- Monsieur CORNU – Président de la Ligue Atlantique de Football
- Monsieur le Maire du POIRE SUR VIE, Didier MANDELLI ;
- Monsieur COUGNAUD - Président de la JA FOOTBALL POIRE SUR VIE ;
- MM. Les Membres des Commissions Régionales et Départementales ;
- MM. Les journalistes de la Presse écrite (Ouest-France, Vendée Matin, Journal du Pays Yonnais, Atlantique Foot)

***Après l'appel nominal des clubs (participation des clubs : 78,57 % - 165 Clubs),
il est procédé à l'approbation du PV de la dernière Assemblée générale du District de Vendée du 11/06/04
(paru sur Atlantique Foot N°1704 du vendredi 2 juillet 2004).***

Selon les nouveaux Statuts, Monsieur TEXIER demande à l'assemblée d'élire un commissaire au compte : M.CHIFFOLEAU Bernard ainsi qu'un suppléant

M. CHIFFOLEAU Bernard accepte le poste et propose M. HIVERT Bruno de LUCON pour le poste de suppléant.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Monsieur Michel COIRIER présente les modifications aux statuts.

II.1 – ASSEMBLEE GENERALE

Article 8 – Nombre de voix

Une précision est nécessaire dans le 2^{ème} alinéa :

Après :

"Chaque membre du Conseil de District dispose d'une voix, mais il ne peut, à ce seul titre, prendre part aux scrutins pour les élections des membres du Conseil et du Président".

Il faut ajouter comme en Ligue :

"et les membres individuels actifs disposent aussi d'une voix".

Article 10 – Attributions

Il faut supprimer :

"- **donne son investiture aux membres du Conseil de District candidats à ce titre au Conseil de Ligue.**"

Et reporter cette phrase à l'article 20, étant donné que les statuts de Ligue précisent que ces candidats devront avoir obtenu l'investiture de leur Conseil de District.

II.2 – CONSEIL DE DISTRICT

Article 16 – Election - Vacance

Il faut supprimer le dernier alinéa :

"**Postérieurement à l'élection du Président, est déclaré membre du Conseil de District, le candidat non élu qui a obtenu le plus de voix au même titre que le Président. En cas de carence, le conseil sera complété à la plus proche assemblée.**"

Cet alinéa s'applique en Ligue, mais pas en District puisque le mode d'élection est différent.

Article 20 – Attributions

Il faut ajouter ce qui est supprimé dans l'article 10 :

"**Il donne son investiture aux membres du Conseil de District candidats à ce titre au Conseil de Ligue**".

L'assemblée à l'unanimité accepte le projet.

ALLOCUTION DE Monsieur le Président du POIRE SUR VIE

M. COUGNAUD remercie l'assemblée de leur présence et souhaite la bienvenue.

M. COUGNAUD rappelle le rôle d'un Président de Club et constate qu'il y a de grandes similitudes avec le poste de directeur d'une entreprise.

La gestion d'un club est une passion et le travail d'une équipe complète et très motivée.

M.COUGNAUD rend hommage à M.TEXIER et le remercie du travail effectué.

Vote par l'Assemblée des membres du Conseil

M. TEXIER présente succinctement les membres à élire.

L'appel nominal des clubs est fait par MM. GUTOWSKI Wladislas et TEXIER Bruno et les invitent à voter.

Il est procédé ensuite à la désignation des membres scrutateurs aux élections :

- Madame COUE
- Monsieur DELTHE Thierry
- Monsieur DURAND Armand
- Monsieur GAUTRON Paul
- Monsieur LOUBEAU Jacques
- Monsieur RABAUD Pierre
- Monsieur GOUNORD Jean-Philippe
- Monsieur BOURASSEAU Hubert
- Monsieur ANNEREAU Denis
- Monsieur MICHAUD Denis

Les scrutateurs procèdent au dépouillement.

Le dépouillement est effectué par les scrutateurs, encadré par la Commission de surveillance :

MM. CHIFFOLEAU Bernard – GIRARD Guy – JUTARD André - MOQUET Jean-Claude - PERCOT Michel

ALLOCUTION DE M. LE MAIRE DU POIRE

M. MANDELLI annonce la mise en service du terrain synthétique et invite tous les clubs vendéens à l'inauguration.

Il remercie à nouveau le Président du District pour le choix du POIRE SUR VIE.

M. MANDELLI rappelle les moyens mis en place par la commune pour le développement du sport.

RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR M. Joël POIRAUD (*Trésorier général*)

M. POIRAUD rend compte du rapport financier de la saison 2003/2004 à l'Assemblée, et rappelle que les règlements imposent la présentation des comptes avant le 31 décembre 2004.

Les différents postes sont présentés sur grand écran de façon détaillée.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

M. CHIFFOLEAU, Expert-comptable, fait lecture de son rapport :

"Je soussigné, Bernard CHIFFOLEAU, Expert-comptable, 2 Rue de la Loge, 85035 LA ROCHE SUR YON Cedex, agissant en qualité de vérificateur des comptes du District de Vendée de Football de Vendée, certifie avoir examiné les comptes de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004, lesquels présentent :

<i>- un total de bilan de</i>	<i>312 996 €</i>
<i>- un compte de résultat de</i>	<i>416 894 €</i>
<i>Présentant un bénéfice net de</i>	<i>10 969 €</i>

Les contrôles effectués par sondages n'ont pas décelé d'anomalies dans la présentation des comptes.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

*A la Roche-Sur-Yon, le 21 octobre 2004
L'expert-comptable, Bernard CHIFFOLEAU. "*

N'ayant pas d'observations écrites ou orales, le Président soumet au vote le rapport financier qui est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

ALLOCUTION DE Monsieur Gilles TEXIER, Président du District

"Chers Amis,

Etant donné les circonstances, et ne voulant absolument pas interférer ni donner quelques consignes que ce soit pour les élections de ce jour (Membres du Comité et Président ensuite), j'ai quelque peu modifié l'ordre du jour. N'ayez aucune inquiétude, mon propos sera volontairement bref et concis, sans aucune indication de ma part quant à des consignes concernant des élections ainsi que les candidats, je pense que tous vous êtes assez « grands » et matures pour n'avoir besoin d'aucun conseil et à fortiori de conseiller.

A titre personnel, je vais une nouvelle fois émettre un petit regret quant à la répartition géographique des candidats qui vous ont été présentés tout à l'heure. Géographiquement la moitié du département ne sera pas une nouvelle fois représentée au Comité, une nouvelle fois, les deux tiers

des footballeurs vendéens ne seront pas représentés au Comité, une nouvelle fois je suis déçu par cette sorte d'ostracisme de la moitié est Nord-Est de la Vendée qui apparemment ne se sent pas concernée par la direction ou la politique à mener pour le football vendéen dans les quatre saisons à venir. Cette constatation n'est pas inhérente au football, on peut faire la même constatation dans les autres disciplines, un peu moins accentuée certes, mais bien réelle... et pourtant il est reconnu que le bocage à tous niveaux : entreprises, agricultures, loisirs, sports etc... est dynamique, alors pourquoi cet ostracisme à prendre des responsabilités départementales, je laisse le soin aux sociologues d'apporter la réponse, s'il y en a une.

Pour cette dernière intervention, je ne veux absolument pas intervenir dans le cours actuel de la saison 2004-2005, ni porter le moindre jugement sur l'avenir du football vendéen, les dirigeants que vous allez élire, portés aux commandes du football vendéen assureront cet avenir y compris dans cette saison 2004-2005 déjà bien commencée.

Pour la dernière fois, je veux rendre un hommage sincère et public au corps arbitral. Nous ne pouvons passer sous silence, ni oublier ce qui s'est passé sur le terrain de football vendéen, il y a quelques semaines, où une arbitre vendéenne, déjà d'un excellent niveau fut obligée d'arrêter un match de coupe, a été insultée, a subi des injures, des quolibets et des menaces ordurières indignes de gens civilisés, indignes du sport que nous aimons tant y compris dans la défaite.

Tous ensemble, il faut que nous disions halte à cette escalade de la violence y compris verbale. Sache Emilie que nous sommes de tout cœur avec toi et j'ose espérer que des mesures exemplaires seront prises à l'encontre des fautifs.

A ce sujet, je me pose parfois des questions :

✧ Pour quelles raisons des jeunes filles et garçons décident-ils un jour de revêtir la tenue noire (en général) qui la ou le désigne à la vindicte populaire ? Pourquoi quitte-t-elle ou il chaque dimanche sa famille, ses amis pour diriger sur un terrain lointain et parfois difficile d'accès, les ébats de garçons contestataires, soutenus souvent bêtement par quelques supporters braillards pour qui seule compte la victoire de leur équipe par quelques moyens que ce soit pas toujours les plus élégants et les plus sportifs ?

Le monde de l'arbitrage n'échappe pas aux lois qui régissent les rapports entre les humains. L'honnêteté reste cependant la qualité essentielle que les joueurs exigent et attendent d'un directeur de jeu.

La psychologie de l'arbitre offre un vaste champ d'exploration. En définitive, ce personnage, bien souvent appelé à vivre seul, avec le sentiment qu'il est un mal aimé, montre tout simplement, dans son comportement les forces et les faiblesses de l'être humain.

Imagine-t-on la force de caractère que doivent posséder des hommes qui pénètrent dans un stade empli d'une foule déchaînée, grisée par le bruit des spectateurs, de la sono, des pétards parfois et prête à exploser de rancœur, si ce n'est de haine à l'extrême. C'est dans cette ambiance de folie collective parfois ou de passion mal contrôlée qu'il faut conserver son sang-froid., sa lucidité. Il s'agit en particulier de ne pas succomber au désir d'éteindre la mèche qui brûle sur le baril de poudre et de ressentiment en avantageant l'équipe locale et en s'attirant les sympathies d'un public sinon agressif, du moins menaçant.

Quelle lourde responsabilité par exemple lorsqu'il faut accorder le penalty qui décidera peut-être de l'avenir d'un club. Le système nerveux d'un arbitre doit être à toute épreuve. Vingt-troisième personnage actif du match, il doit être un juge discret et non un acteur.

Il en est en tout cas, de l'arbitre comme du juge. Sans lui le football n'aurait plus de lois et mourrait de sa belle mort. Que ceux qui lui jettent la pierre ici et là ne l'oublient pas au hasard des matches, des rencontres et des incidents.

Bien que peu enclin à bouleverser ses habitudes et à fortiori ses règlements, le football au fil des ans change, et ses règlements peu à peu sont évolutifs. Cette évolution est inéluctable, à tel point que les passésistes n'ont que leurs souvenirs pour radoter ou ressasser : de mon temps, de notre temps, etc... Pourquoi toujours revenir sur des évènements ou des méthodes qui ont certes eu leur valeur et leur raison d'être à une certaine époque, mais qui ne sont plus d'actualité dix ou quinze ans plus tard. On ne joue plus à onze ou même moins avec les exclus ou les blessés, on joue désormais à quatorze, quinze et parfois plus.

Il faut savoir évoluer et accepter tout ce qui est nouveau après expérimentation. Qui eut cru il y a 40 ans qu'on aurait pu jouer à cinq, à sept, à neuf, à onze, plus les remplaçants ? Qui eut cru il y a seulement 10 ans que des ententes puis des groupements eussent pu exister, surtout qu'à une certaine époque, il ne fallait pas toucher à l'esprit de clocher. Les passésistes en sont pour leur frais, et les jeunes qui à partir de 11 ans se retrouvent, issus de plusieurs communes, élèves d'un même collège sont là pour nous dire le week-end : dans l'équipe d'en face, j'ai tous mes copains avec qui j'étudie, je joue... pour ne pas dire autre chose... à longueur de semaines. Ces amis là scolaires sont parfois plus proches que leurs propres voisins, de quartier ou de village. Alors sachons évoluer... d'autres disciplines n'ont pas su le faire et n'ayant pas l'aura du football sont désormais en panne de licenciés et d'accompagnateurs.

Vous tous, nous tous, dans notre engagement auprès des jeunes surtout, des familles, des parents hélas, devons faire preuve de dynamisme mais aussi de beaucoup d'humilité, de compétence mais aussi de beaucoup de tolérance, d'autorité mais encore d'une grande dose de tolérance, d'abnégation, de diplomatie et de disponibilité."

Monsieur TEXIER remercie ensuite vivement toutes les personnes qui ont œuvré avec lui pendant toutes ces années.

Questions diverses

M. TEXIER sollicite l'assemblée. Aucune question.

INTERVENTION DE M. André CORNU

M. CORNU rappelle qu'à la prochaine assemblée de la Ligue son mandat prendra fin conformément au règlement.

M. CORNU indique qu'il gardera toujours un lien avec le football en continuant à œuvrer pour son club de toujours.

Il incite les clubs à venir voter à l'assemblée de la Ligue le 27 novembre prochain à SEGRE.

M. CORNU remercie sincèrement M. TEXIER pour tout le travail effectué au niveau départemental et régional.

Retour des Scrutateurs.

Elections des Membres du Conseil

<u>NOMBRE TOTAL DE VOIX :</u>	1627
<u>NOMBRE DE PRESENTS :</u>	1193

<u>NOMBRE DE VOTANTS :</u>	1142
<u>BULLETINS BLANCS OU NULS :</u>	194
<u>SUFFRAGE EXPRIME :</u>	948

Résultats des votes :

Membres sortants :	Nombre de voix
Membres sortants	
ALLO Yvon	843
BARRETEAU Claude	792
BLE Jean-Claude	841
BURGAUD Lionel	859
CHATAIGNE Joël	875
COIRIER Michel	859
DAVID Michel	590
DELAVERGNE Michel	661
DURAND Alain	833
GADE Gérard	909
GAZEAU Jean-Jacques	815
POIRAUD Joël	801
SOULARD Jean-Noël	901
Nouveaux membres	
BERNARD Christian	819
BLANCHARD Alban	847
JAUNET Claude	827
RICHARDEAU Jean-Pierre	738
Représentante des Féminines	
BOUSSEAU Malika	948
Représentant football diversifié	
Henri TRICHET	930
Représentant des arbitres	
Michel LAGUEYTE	929
Représentant des éducateurs	
DROUET John	939

Membres non élus : MM. DAVID Michel – DELAVERGNE Michel

Le conseil du District procède ensuite à la désignation du Président du District.

Deux membres sont candidats à la Présidence, après vote à bulletin secret :

M. Alain DURAND est proposé avec 13 voix

M. Joël POIRAUD obtient 6 voix.

Après vote à bulletin secret, l'assemblée élit :

M. Alain DURAND.

M. DURAND remercie l'assemblée pour leur confiance.

Le nouveau conseil de District se réunit ensuite pour donner l'investiture aux membres qui seront candidats aux élections du Conseil de Ligue le 27 novembre 2004 :

Monsieur Claude BARRETEAU
Monsieur Alban BLANCHARD
Monsieur Gérard GADE
Monsieur Joël POIRAUD

FC CHALLANS
JA LE POIRE SUR VIE
ESOF LA ROCHE S/YON
FC BEAULIEU-MARTINET

Le Conseil du District remercie vivement M. Gilles TEXIER pour tout le travail effectué depuis plus de 30 ans à la tête du District.

Le Président du District lève la séance à 12 heures 10.

Le Président du District

Gilles TEXIER

Le Secrétaire Général

Wladislas GUTOWSKI

Le Trésorier Général

Joël POIRAUD

Le Secrétariat

Lydie SOULARD

Annexe au PV – Liste des clubs absents à l'Assemblée

F.F.F.-L.A.F. - DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

AMENDES POUR ABSENCE DES CLUBS

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE VENDEE LE 23.10.2004

Les clubs suivants non représentés à l'Assemblée Générale du District de Vendée du 23.10.2004, sont pénalisés d'une amende égale au montant de leurs droits d'engagement :

N°AFFIL.	CLUBS	DIVISION	AMENDE
525248	AS AVRILLE	P. 1ERE	46 €
525963	BARBATRE ES	P. 2EME	35 €
533377	RC LE BERNARD	3EME	32 €
521936	ST VINCENT PUYMAUFRAIS EM	3EME	32 €
544173	CHAILLE STE RADEGONDE	2EME	39 €
525969	MJC CHAMPAGNE LES MARAIS	2EME	39 €
523139	PUYBELLIARD ES	3EME	32 €
546228	AS LA REORTHE-ST PHILBERT	P. 1ERE	46 €
506931	AS LA CHATAIGNERAIE	D.H.	85 €
531625	FC CHATEAU GUIBERT	P. 1ERE	46 €
544220	FC CHAVAGNES-RABATELIERE	1ERE	50 €
545600	A. FONTAINES	2EME	39 €
539859	FONTENAY LE COMTE AS DOM TOM	2EME	39 €
550283	FALLERON FROIDFOND FC	2EME	39 €
527370	ES GROSBREUIL	1ERE	50 €
521753	ES L'HERMENAULT	P.H.	56 €
519836	SS ILE D'YEU	2EME	39 €
524933	RS ARDELAY	P.H.	56 €
520723	US MAILLEZAIS-ST PIERRE	2EME	39 €
521628	SM MESNARD LA BAROTIERE	2EME	39 €
527169	ES MONSIREIGNE	P. 1ERE	46 €
550932	A. TURC MONTAIGU	3EME	32 €
529870	AS NOTRE DAME DE RIEZ	P. 1ERE	46 €
522088	US L'OIE	2EME	39 €
512940	S. OLONNE SUR MER	1ERE	50 €
523134	AS REAUMUR	2EME	39 €
529505	US ROSNAY	P. 2EME	35 €
520722	ST AUBIN DES ORMEAUX	P. 1ERE	46 €

N°AFFIL.	CLUBS	DIVISION	AMENDE
524872	AS ST GERVAIS	P. 2EME	35 €
522741	A. ST HILAIRE LE VOUHIS	P. 2EME	35 €
510891	D. ST LAURENT DE LA SALLE	P. 2EME	35 €
524264	ST PAUL EN PAREDS	P. 1ERE	46 €
514534	RS TIFFAUGES	P. 1ERE	46 €
526672	A. TRIAIZE	2EME	39 €
546168	ESM VELLUIRE	P. 2EME	35 €
507565	FC VIX	2EME D.	39 €